

COMMUNE DE CAMPAGNE SUR ARIZE
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination de la collectivité:

Mairie de Campagne sur Arize – 12 Bld de la Mairie – 09350 CAMPAGNE SUR ARIZE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet de la consultation

Marché public en procédure adaptée pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'église et le nettoyage intérieur et sécurisation du clocher contre les volatiles .

Article 2 : Echancier

Date de la publication de l'avis: jeudi 26 avril 2018

Date limite de réception des offres : vendredi 22 juin 2018 à 17 h 00

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 15 septembre 2018

Date prévisionnelle de fin des travaux : 31 décembre 2018

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 – Etendue et modalités

La présente consultation est lancée en vue de conclure un marché en procédure adaptée. Le candidat peut répondre à un ou plusieurs lots.

3.2 – Délai d'exécution

Défini par la date prévisionnelle de fin des travaux

3.3 – Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 30 jours à compter de la date de réception de l'offre.

3.4 – Mode de règlement du marché

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement par mandat administratif.

A cet effet, le candidat devra impérativement joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à chaque demande de règlement.

3.5 – Sous-traitance

Toute présentation d'un sous-traitant devra, pour être recevable, être accompagnée des justificatifs nécessaires à sa recevabilité (déclaration du candidat, état annuel des certificats reçus fourni, attestation à jour).

Article 4 : Présentation des propositions

Les candidats devront retourner :

✓ L'Acte d'engagement dûment complété et afférent à chaque lot pour lequel le candidat soumissionne, constituant sa proposition.

Ces pièces pourront être regroupées dans une unique enveloppe si un même candidat répond pour plusieurs lots.

✓ Le Cahier des Charges signé, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi.

Article 4 : Conditions de réception des propositions

Le dossier à remettre par chaque candidat sera placé sous enveloppe qui contiendra les pièces suivantes :

- ✓ Nom et adresse complète du candidat,
- ✓ Objet de la consultation,
- ✓ Numéro et désignation du lot correspondant à l'offre.

et contenant :

✓ **La lettre de candidature** (imprimé DC4),

ainsi que les documents ci-après énumérés qui devront être fournis pour les sous-traitants éventuels :

✓ **La déclaration du candidat** (volet DC1 et volet DC2) dont toutes les rubriques devront être remplies,

✓ **Conformément à l'article 46 du Code des Marchés, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales.** Le candidat retenu aura l'obligation de produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents,

✓ **Les certificats de qualification professionnelle,**

✓ **Les attestations d'assurances chômage et responsabilité civile** (ainsi que pour le sous-traitant, le cas échéant),

✓ **L'attestation de non-condamnation pour travail illégal** (cf. article 27 de la loi N° 97.210 du 11 mars 1997, décret d'application N°97.368 du 31 mai 1997), ainsi que pour le sous-traitant, le cas échéant,

✓ **la copie du jugement** (ou des jugements) **prononcé(s) en cas de redressement judiciaire** (ainsi que pour le sous-traitant, le cas échéant),

✓ **L'Acte d'Engagement.** Le candidat renseignera autant d'exemplaires d'Acte d'Engagement que de nombre de lots auxquels il envisage de soumissionner. Au total 2 lots différents sont proposés, les numéros des lots étant composés d'un chiffre,

✓ **Le Cahier des Charges** signé dont l'original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi,

✓ **Un devis détaillé des prestations** signé.

Article 5 : Renseignements complémentaires

Tous les renseignements techniques et administratifs complémentaires dont pourrait avoir besoin le candidat, pourront être obtenus auprès de Monsieur Le Maire Jean-Claude COMMENGE

Mairie de Campagne sur Arize – 12 Bld de la Mairie – 09350 CAMPAGNE SUR ARIZE

Tél. : 05 61 69 80 43 - commune-de-campagne-arize@wanadoo.fr

Article 6 : Jugement des propositions

Il est remis à tous les candidats les mêmes documents cadres à compléter

Toute transcription de ces pièces sur des documents propres à chaque candidat engage la responsabilité de ce dernier.

Les prix sont unitaires. Toute erreur de calcul ou de transcription dans les quantités, les prix ou les totaux indiqués sera corrigée en prenant compte les montants unitaires proposés par le candidat dans le devis. Les autres documents seront corrigés en conséquence et ce sont ces montants corrigés qui serviront au jugement des offres.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics articles 52 et 53.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Prix : 50 %

Engagement sur délai : 20 %

Références pour des prestations similaires : 30 %